

Avis voté en plénière du 24 janvier 2012

# La future politique commune des pêches

---

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Marée amère : pour une gestion durable de la pêche, tel était le titre du rapport sénatorial à la fin 2008 en réponse à la question essentielle « Quel apport de la recherche à l'évaluation des ressources halieutiques et à la gestion des pêches ? ». Aujourd'hui, sans amoindrir les difficultés importantes du monde de la pêche, le présent avis répond point par point aux orientations proposées par la Commission européenne pour la future politique commune des pêches. L'avis prend aussi le soin de développer les volets oubliés de cette politique au premier rang desquels se trouvent le volet social et l'urgence de traiter des questions d'emploi, de formation, des conditions de travail et de sécurité pour ce secteur professionnel le plus accidentogène, tenant pour une large part à la vétusté des navires et aux conditions de travail parfois extrêmes.

L'avis avance concrètement des préconisations courageuses, qui pourront conforter la position de la France dans les négociations qui vont maintenant avoir lieu. Le groupe de l'UNAF insiste particulièrement sur trois points :

D'abord, il est important que le CESE préconise de rejeter le caractère transférable des concessions de pêche. Le choix de la gestion des quotas dans une perspective collective et administrée évitant ainsi la fuite des possibilités des pêches vers les grands groupes industriels, le risque de financiarisation des droits de pêche et la désertification de nos côtes, emporte l'approbation du groupe de l'UNAF. Ainsi, le choix est clairement porté sur le maintien des quotas au sein de la flottille au profit des petits pêcheurs.

Le groupe de l'UNAF met ensuite l'accent sur l'un des constats dressés dans l'avis : la pêche ne se réduit pas à un secteur économique mais elle induit aussi un mode de vie, qui structure les régions côtières ainsi dotées d'une forte identité. L'avis souligne à juste titre les potentialités de la pêche en termes d'aménagement des territoires, de développement touristique, d'industries de transformation et de commercialisation. La PCP doit mieux intégrer ce caractère multidimensionnel de la pêche, sur terre ; les activités de l'aval faisant vivre de nombreuses familles en favorisant l'émergence de réelles filières d'activité organisées.

Enfin, le groupe de l'UNAF soutient l'avis lorsqu'il rappelle que la ressource halieutique est un bien commun, qui doit être préservé au profit de tous. Dans cette approche, tous les acteurs ont un rôle à jouer, y compris le consommateur. Sans diminuer en rien la responsabilité des pouvoirs publics et celle des pêcheurs et des mareyeurs, les consommateurs peuvent agir en achetant les espèces dont les stocks ne sont pas surexploités, en choisissant en priorité les produits issus de la pêche artisanale ou éco-certifiés. Les préconisations du CESE visant à la création d'un label européen mais aussi à améliorer l'étiquetage des produits de la mer sont autant d'éléments pour permettre à chacun d'être informé et de consommer de manière responsable.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.